



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20
DU 25 FEVRIER 2022**

Présents :

BORNE Alexandra, CHAGUE Benoît, COLLERY Martine, CORDIER MéliSSa, CULOT François-Xavier, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.

Absent (es) excusé (es) :

**COURGEY Claude,
DUCROUX Séverine** avec procuration à JACOULET Bernard
JEANGIRARD Sylvie avec procuration à PILLIOT Céline

Secrétaire de séance : PILLIOT Céline

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion suivant l'ordre du jour, le maire demande l'autorisation d'y ajouter l'achat de parcelles forestières.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Ponts de Chazelot

Le Maire informe qu'il est nécessaire de faire poser des barrières sur les deux ponts situés sur la voie communale n°3 reliant Chazelot à la chapelle de Saint Hilaire, principalement pour la protection en cas d'inondations.

Le 1^{er} Adjoint Bernard Jacoulet présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise Ducroux pour un montant de 11 118 euros hors taxe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'installation des barrières sur les ponts de la voie communale n°3 et le devis de l'entreprise Ducroux.

Aménagement du parking de la Place de la Mémoire

Le Maire rappelle que l'école primaire accueille une CLEX « Classe Externalisée » pour les enfants de l'Institut Médico-Éducatif L'Envol de Rougemont. Il se trouve que le parking cité en objet n'est pas adapté pour recevoir les mini-bus transportant les enfants handicapés qui fréquentent cette classe. De plus, la disposition des places de parking contraint les automobilistes à effectuer des marches arrière pour quitter le parking, ce qui est dangereux.

D'une façon plus générale, afin d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants et tous les piétons mais aussi pour les automobilistes, un nouvel aménagement des emplacements de stationnement est présenté aux membres du conseil municipal. « **L'idée est de ne plus effectuer de marche arrière pour quitter son emplacement** ». Le sens unique imposé par le chemin du Ruisseau sera toujours fonctionnel et donnera accès à trois lots de places via un cheminement permettant de se stationner en marche avant et de repartir dans le même sens. La bande de stationnements située le long de la rangée d'arbres devant la grille des écoles sera réservée aux deux mini-bus transportant les enfants de l'Institut Médico-Éducatif L'Envol. Elle fixera aussi une place réservée pour les Personnes à Mobilité Réduite à proximité de l'entrée de l'école maternelle.

Le maire-délégué de Monferney, Benoit Chagué, demande s'il serait possible, d'agencer des emplacements en « stationnement épis », ce qui pourrait donner une facilité pour se stationner.

Le maire fera cette demande à la société T1 qui est en charge du marquage au sol de ce parking.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de nouvel aménagement du parking de la Place de la Mémoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorable et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à cette réalisation.

Chapelle de Montaucivey

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la zinguerie de la Chapelle de Montaucivey est défailante, ce qui entraîne des infiltrations d'eau de pluie, principalement sur le mur de l'entrée.

Afin de palier à ce problème, le 1^{er} Adjoint présente un devis de l'entreprise Guérin pour un montant de 6 488 euros hors taxe. Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat et le Département.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise le maire à faire les démarches de demande de subvention.

Points-Nœuds

Le maire présente le système "points-nœuds" utilisé pour les randonnées à vélo. Sur notre territoire, celui-ci est mis en place par le Département du Doubs. Il s'agit d'un système de fléchage d'itinéraires cyclables, aussi simple qu'ingénieux. Érigé en réseaux, il vous permet de circuler sans carte sur des centaines de kilomètres. Concrètement, dans un périmètre large et défini, des numéros sont attribués aux croisements stratégiques de voiries cyclables. Ces numéros sont ensuite repris, pour chaque carrefour, sur des panneaux qui indiquent également la direction d'autres carrefours numérotés appartenant au réseau. Ce système existe déjà dans de nombreuses régions de France, en Belgique et aux Pays Bas.

La carte du réseau est disponible dans les offices de tourisme et le cycliste n'a plus qu'à relever les numéros pour composer le parcours de son choix qui sera modifiable à tout instant s'il le souhaite.

Les services techniques du Département sont chargés de faire un état des lieux des routes départementales. Ils ne feront cependant pas celui des voies communales. De ce fait, le maire précise qu'il est impératif que la commune procède à cette opération pour éviter tout accident. Ils assureront, par contre, la pose des panneaux sur les voies départementales comme sur les voies communales. Deux zones tests ont été choisies, il s'agit des secteurs de Baume-les-Dames et de Rougemont.

La réalisation de ce tracé sur notre secteur nécessite la signature de la convention suivante :

« Convention relative à la mise en place, à la surveillance et à l'entretien de la signalétique Points-Nœuds et des équipements à destination des cyclistes sur le domaine de la commune de Rougemont »

Le Maire demande aux conseillers et conseillères l'autorisation de signer cette convention.

A l'unanimité, le conseil Municipal autorise le Maire à procéder à cette signature.

Achat de parcelles forestières

- Le 3^{ème} Adjoint, Alain Gaudinet, garant des bois informe que monsieur Nicod Jean propose de vendre à la commune une parcelle forestière.

Parcelle cadastrée D128 située au Verjoulot, d'une surface de 7a 20m², pour un montant de 296 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter cette parcelle au montant indiqué ci-dessus.

- Il informe aussi que la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles forestières qui appartiennent à monsieur Saulnier. Le Maire précise que Maître Zédet d'Ornans nous a informé, par courrier, que monsieur Saulnier était sur le point de les vendre. Notre commune étant propriétaire de parcelles jouxtant celles concernées par la vente, elle a donc la possibilité d'exercer son droit de préemption. Le maire demande aux élus, s'ils l'autorisent à préempter au nom de la commune.

Il s'agit des parcelles suivantes :

AM77 aux Lhomonnes d'une surface de 31 ares 88.

D126 au Verjoulot d'une surface de 2 ares 80.

D131 au Verjoulot d'une surface de 4 ares 73.

D132 au Verjoulot d'une surface de 9 ares 47.

L'ensemble pour un montant de 1 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à exercer, au nom de la commune, son droit de préemption pour l'achat des parcelles listées ci-dessus.

Divers

Maison Associative et Culturelle dite « Houtau » :

Les associations suivantes ont repris leurs activités en ce lieu depuis cette semaine 8 : le Club Séniors, Rougemont Scrabble, les Anciens Combattants et la Chorale Ruramusique.

Entretien voirie : Les voies communales ont souffert durant cette période hivernale, une intervention avec des enrobés à chaud est donc nécessaire. Intervention prévue cet été.

Appel à Manifestation d'Intérêt Bourgs-centres :

Une prolongation a été demandée et acceptée par la Région, elle se terminera en juin 2023. Il est de nouveau précisé au conseil municipal que les travaux admis par l'AMI doivent être reconnus d'intérêt au développement du centre-bourg. Le programme est le suivant :

- ✓ Rénovation des terrains du Tennis Club de Rougemont et création d'une couverture sur un des deux terrains rénovés.
- ✓ Aménagement intérieur de la bibliothèque médiathèque.
- ✓ Aménagement Rue du Vieux Moulin.
- ✓ Voie douce Route de Bonnal.
- ✓ Aménagement du carrefour Route de Bonnal avec Rue Jalat Thaler
- ✓ Arrêt camping-cars.
- ✓ Aménagement d'espaces partagés au cœur du village.
- ✓ Aménagement carrefour Route de Tressandans et Rue Léon Belz.

Eclairage public

La conseillère, Alexandra Borne, signale qu'un éclairage public situé Rue Joseph Ducret est défaillant, son support a été endommagé ainsi que le système d'éclairage.

La séance est levée à 21h35mn

**Prochaine réunion :
Vendredi 25 mars 2022**